



Prélèvement Automatique

Le 10 de chaque mois à partir du mois d'Octobre

Madame, Monsieur

Vous souhaitez, à partir de cette rentrée scolaire, régler votre facture annuelle par prélèvement automatique.

Pour se faire, nous vous faisons parvenir le mandat correspondant, que nous vous invitons à remplir, et à nous retourner revêtu de votre signature, sans oublier d'en envoyer une copie à votre organisme bancaire.

Pour des raisons administratives, il est impératif de nous joindre un R.I.B. (Relevé d' Identité Bancaire) et l'ensemble du dossier pour le **15 septembre 2018**- Après cette date, les demandes ne pourront être prises en compte.

Nous restons à votre disposition, pour toute information complémentaire, et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Patrick ROUDEAU

Responsable Administratif & Financier

Louise CARTIER

Présidente de l'association